



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse
auprès des Nations Unies à New York

Seul le texte prononcé fait foi

62^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Séance du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité

Déclaration prononcée par

S.E. M. Peter Maurer

**Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Check against delivery

62nd session of the General Assembly of the United Nations

Meeting of the Open-ended Working Group on the question of equitable representation on and increase in the membership of the Security Council and other matters related to the Security Council

Statement by

**H.E. Mr. Peter Maurer
Permanent Representative of Switzerland
to the United Nations**

New York, le 14 décembre 2007

Monsieur le Président,

Je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué cette réunion, et vous remercie de conduire la poursuite du processus de réforme du Conseil de sécurité.

La Suisse se félicite de votre initiative. Nous avons toujours pensé que les discussions doivent prendre un caractère plus concret. Nous espérons par conséquent que votre proposition débouchera sur un document qui servira de base à de futures négociations.

Inutile, sur le fond, de réinventer la roue. Les deux rapports des facilitateurs étaient le fruit de longues consultations très larges et très complètes; ils nous montrent la direction qu'il serait possible de prendre. La Suisse croit toujours que l'approche intermédiaire, avec clause d'examen obligatoire, pourrait constituer le noyau d'un compromis.

Les principaux points ouverts à la négociation ont été identifiés : taille, catégorie, représentation régionale, modalités d'élection, examen, méthodes de travail et veto.

À l'exception du veto, la Suisse fera preuve de souplesse sur ces points. Mais sachant que ce n'est que le début d'un processus, nous aimerions tout de même vous faire part de l'état actuel de notre réflexion sur quelques-uns d'entre eux.

1. Taille : le Conseil doit rester capable d'agir avec efficacité et promptitude lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées. L'élargissement devrait donc rester modeste.
2. Catégorie : la création d'une troisième catégorie de sièges, d'une durée prolongée et renouvelables, est une façon raisonnable de rapprocher nos positions. Cette durée serait à négocier. La sélection des nouveaux membres devrait se fonder sur des critères objectifs.
3. Modalités d'élection : nous pensons que les modalités d'élection devront également être négociées. En cas de création d'une troisième catégorie de sièges, nous jugeons important qu'une période d'inéligibilité empêche les candidats de se présenter consécutivement sous différentes catégories.
4. Examen : un examen obligatoire devrait avoir lieu un certain nombre d'années après l'entrée en vigueur de l'amendement de la charte. Il est essentiel de ne pas fixer un délai trop court, car nous aurons besoin de suffisamment de temps pour gagner de l'expérience avec la nouvelle formule.
5. Veto : la question ne se posera que si nous créons de nouveaux sièges permanents. Dans ce cas, la Suisse réitère sa position de longue date que l'élargissement ne devrait pas s'accompagner de nouveaux droits de veto – ni dans l'immédiat, ni dans le futur.
6. Enfin, la question importante des méthodes de travail : elles doivent être réformées quel que soit le scénario, que nous convenions ou non d'une formule d'élargissement. Et cette réforme ne doit pas être conditionnée par les progrès sur la question de l'élargissement.

Monsieur le Président, la Suisse est toute disposée à participer dans un esprit constructif au processus que vous avez esquissé au début de cette réunion. Le débat de ce jour nous donnera une première mesure de la volonté des principales parties prenantes à abandonner des positions bien connues pour envisager un compromis. Il nous semble que le concept de sièges pour une durée prolongée et renouvelables a le potentiel de nous faire sortir de l'impasse.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Mr President,

I thank you for convening this meeting and for your guidance with regard to the continuation of the process on Security Council Reform.

Switzerland welcomes your initiative. We always believed that our discussions must become more tangible. We hope, therefore, that your proposal will culminate in a document which will serve as the basis for future negotiations.

In substance, we don't have to reinvent the wheel. The two facilitators' reports, which were the product of long, comprehensive and all-inclusive consultations, have outlined a possible way forward. Switzerland still believes that the intermediary approach with a mandatory review could form the nucleus of a possible compromise.

The following key elements for negotiations, or negotiables as some like to say have been identified: size, category, regional representation, modalities of election, review, working methods and the veto.

With the exception of the veto, Switzerland will show flexibility on these issues. As we are at the beginning of a process, we nevertheless wish to inform you of our current thinking on some of them:

1. Size: we believe that the Council should maintain its ability to act promptly and effectively upon threats to international peace and security. Therefore, an expansion should be relatively small.
2. Category: we are convinced that the creation of a third category of long-term renewable seats is a reasonable way to bridge our differences. The duration of these long-term renewable seats would be subject to negotiations. The selection of such new members should be based on objective criteria
3. Modalities for elections: we consider the modalities for elections to be part of the negotiations as well. If a third category of seats is created, it will be important to us that a time-ban will prevent candidates from "flip-flopping".
4. Review: a mandatory review should take place after a predetermined number of years following the entry into force of the charter amendment. It will be crucial that the review not come too soon as we should have enough time to gain experience with the new format.
5. Veto: this question is pertinent if we were to create new permanent seats. Should this be the case, it is Switzerland's longstanding position that an expansion should not lead to new vetoes, neither now nor in the future.
6. And last but not least working methods: here we reaffirm our strong belief that a reform of the working methods must take place in any scenario, whether we can agree on an expansion of the Council or not. Progress on working methods should not be conditioned on progress in the expansion of the Security Council.

Switzerland is willing to engage constructively in the process that you, Mr. President, have outlined at the outset of this meeting. Today's debate is a first litmus test for the willingness of all major stakeholders to step away from their well-known positions and to envisage a compromise option. It seems to us that the concept of long-term renewable seats has a potential to break the deadlock.

Thank you Mr. President.